

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n° 6 du 10 juin 2016



Actuellement en région

Marronnier

Mineuse

Les premières mines font leur apparition à Beaune et s'étendent sur l'ensemble de la Bourgogne. Certains arbres présentent déjà plusieurs mineuses par feuille, d'autres sont moins touchés.

C'est la larve qui en se nourrissant à l'intérieur de la feuille crée ces tâches blanches à brunes communément appelées mines. La mine s'étend ainsi jusqu'à ce que la larve devienne adulte et jusqu'à trois générations se succèdent. **D'où l'importance de maintenir les pièges sur toute la saison.**

Les feuilles finiront par devenir entièrement marron et séchées sur l'ensemble d'un arbre touché. L'arbre perd ensuite toutes ses feuilles de façon précoce, à partir du mois d'août. L'impact est essentiellement esthétique.



Platane

Anthracnose

Bien présent dans toute la région, l'anthracnose touche les platanes avec une intensité variable : dégâts moindre que les années précédentes sur certains relevés, et dégâts notables sur d'autres secteurs. La maladie est favorisée par les conditions climatiques humides actuelles, se transmettant notamment par l'eau. Elle est également favorisée par les piqûres du tigre du platane sur la feuille.

Pour rappel, pour limiter la propagation de la maladie il faut désinfecter les outils de taille entre chaque arbre entretenu et ramasser et détruire les feuilles atteintes.



Si l'arbre est touché de façon conséquente par l'anthracnose, il peut perdre une grande partie de son feuillage et être fortement affaibli par cette perte de capacité à photo-synthétiser. Les dégâts sont donc essentiellement esthétiques, néanmoins, cela peut affecter le couvert végétal en milieu urbain et avoir des conséquences diverses sur le cadre de vie.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n° 6 du 10 juin 2016

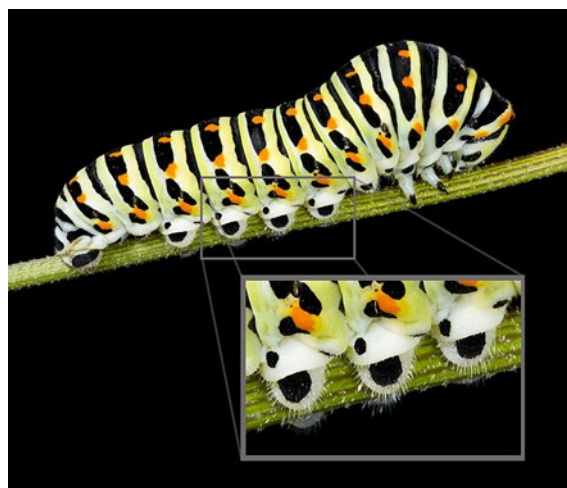
Tous feuillus et conifères

Tenthredès & chenilles défoliatrices

Chenille est le nom de la larve des lépidoptères. Tenthredène est un nom vernaculaire désignant de nombreux imagos d'hyménoptères qu'il ne faut pas confondre avec les chenilles. Les tenthredènes ne donnent pas des papillons mais une grande variété d'insectes volant proches des guêpes ou des mouches. Les tenthredènes et les chenilles se différencient par le nombre de fausses-pattes qu'elles possèdent. Les chenilles possèdent ainsi trois paires de pattes et moins de six paires de fausses-pattes alors que les tenthredènes possèdent six à neuf paires de fausses-pattes.

Les tenthredènes sont grégaires et vivent en colonies, se nourrissant des feuilles. Elles peuvent ainsi rapidement ravager un feuillage entier. Les tenthredènes sont également reconnaissables par la forme en S qu'elles prennent lorsqu'elles se sentent en danger. Les chenilles peuvent également causer d'énormes dégâts sur les feuillages comme la pyrale du buis ou la mineuse du marronnier.

Le nom tenthredène s'applique à plusieurs genres et espèces différents parmi les hyménoptères.



A gauche tenthredènes (*Croesus septentrionalis*), à droite une chenille (*Papilio machaon*)

Plantes invasives

Généralités

Les plantes exotiques envahissantes font parties des organismes à surveiller. Parmi elles en Bourgogne on peut citer : la renouée, l'ambrosie, la jussie, le séneçon de Jacob, le raisin d'Amérique et la balsamine de l'Himalaya. Ces plantes présentent soit un danger pour l'écosystème, soit pour la santé, ou les deux. En plus du fait que les moyens de luttés contre ces espèces sont coûteux.

Quelques recommandations permettent d'éviter leur propagation, ou la dissémination de nouvelles espèces envahissantes.

Les espèces envahissantes ont pour point commun de se reproduire facilement. Si c'est de manière sexuée, éviter leur montée en graines est un moyen de limiter leur expansion. D'autres ont une très forte capacité de bouturage, il vaut alors mieux éviter de les broyer ou de les couper.

Globalement, il faut éviter de transporter et d'introduire de nouvelles espèces ou des espèces méconnues.

Pour plus d'informations, consultez le site de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.



Séneçon de Jacob
Auteur : Christian Fis-

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n° 6 du 10 juin 2016

Ce qu'il faut retenir

Anthracnose en augmentation.

Apparition des premiers dégâts dus à la mineuse du marronnier.

Maladies cryptogamiques à surveiller (anthracnose, oïdium, rouille, fil rouge, fusariose, etc.).

Toujours d'actualité

Pièges pour la pyrale du buis à maintenir pour surveiller la deuxième génération.

Ravageurs	Situation
Tigre du platane	
Processionnaire du pin	
Mineuse du marronnier	A surveiller
Processionnaire du chêne	A surveiller
Puceron sur feuillus	A surveiller
Acarien sur feuillus	A surveiller
Cochenilles sur feuillus	
Chenilles défoliatrices sur feuillus	
Coléoptères défoliateurs sur feuillus	
Cynips du châtaignier	A surveiller
Puceron sur rosier	A surveiller
Pyrale du buis	A surveiller
Psylle sur buis	

Dégâts nuls à faibles	
Dégâts modérés	
Dégâts ou risques sanitaires importants	

Maladies	Situation
Black rot sur marronnier	
Chancre bactérien sur marronnier	
Anthracnose sur platane	
Oïdium sur platane	A surveiller
Oïdium sur érable	A surveiller
Tache noire sur érable	
Maladie de la suie sur érable	
Oïdium sur rosier	A surveiller
Tache noire sur rosier	A surveiller
Rouille sur rosier	A surveiller
Fusariose sur gazon	
Fil rouge sur gazon	A surveiller
Maladies fongiques sur buis	

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n° 6 du 10 juin 2016

Devenir observateur du BSV ZNA

Afin d'avoir un meilleur suivi sur toute la région Bourgogne, nous invitons toute personne, voulant devenir observateur à nous contacter en nous renvoyant par fax la fiche de renseignements suivante au 03.80.25.95.49 ou par mail à l'adresse bsvzna@fredon-bourgogne.com

Je souhaite intégrer le réseau d'observateurs du BSV ZNA :

Nom : Prénom :

Adresse :

Mail : et tél :

Profession :

Ravageurs pouvant être suivis :



Pour toutes questions complémentaires, contactez-nous :

FREDON Bourgogne - 21 rue Jean Baptiste Gambut - 21200 BEAUNE

Tel : 03 80 25 95 45 - Fax : 03 80 25 95 49

Mail : bsvzna@fredon-bourgogne.com

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Parcs, jardins et autres zones non agricoles sont les suivantes :

Mairie de Beaune, Mairie de Dijon, Mairie de Mâcon, Mairie de Chalon-sur-Saône, Mairie de Tournus, Mairie d'Auxerre, et plusieurs particuliers de la région.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.

Rédaction réalisée par la FREDON Bourgogne (animateur filière) en collaboration avec les membres de la cellule d'analyse de risque composée d'AREXHOR et ADHP.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles dans la région Bourgogne. La CRA Bourgogne Franche-Comté se dégage de toute responsabilité quant aux décisions prises par les applicateurs de produits phytosanitaires concernant la protection des végétaux.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »

Avec la participation financière de :

